

DECISION
OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES
AU GRADE D'EDUCATEUR SPECIALISE 1^{ER} GRADE

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé modifié par l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière

Vu l'avis de concours publié sur le portail des concours de la fonction publique hospitalière de l'ARS, en vue de pourvoir un poste au Centre Hospitalier de BRIVE (19)

DECIDE

Article 1 - Le jury du concours sur titres organisé par le Centre Hospitalier de BRIVE LA GAILLARDE en vue de pourvoir un poste d'Éducateur spécialisé 1^{er} grade (F/H) est composé comme suit :

- Monsieur Gaëtan ASSIÉ - Directeur des Ressources Humaines - Centre Hospitalier de BRIVE, Président de jury
- Madame Marie LACOMBE - Directrice - EHPAD L'Abri du temps - DONZENAC
- Madame Stéphanie RIBEIRO - cadre socio-éducatif - Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - LIMOGES
- Monsieur Thomas MOUDOULAUD - éducateur spécialisé 1^{er} grade - Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - LIMOGES

Article 2 : La présente décision fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur les sites INTRANET et INTERNET.

Article 3 - Le Directeur du Centre Hospitalier de Brive certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

Fait à BRIVE le 23 août 2022

Le Directeur,

François GAUTHIEZ

